

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N<sup>o</sup> 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 2666 à 2675présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 19 à 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces alinéas visent à faire des organisations syndicales les complices de mesures décidées par l'employeur. Qui plus est l'économie de l'ensemble du projet de loi organise l'évitement du juge. Pour ces raisons les auteurs de cet amendement demandent la suppression de ces alinéas.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2666	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2667	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2668	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2669	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2670	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2671	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2672	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2673	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2674	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2675	de	M.	André CHASSAIGNE